

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Eric DIARD - Daniel GAGNON - Roland GIBERTI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 017-1216/16/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Wimoov et approbation d'une convention

MET 16/1971/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence veut promouvoir des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Cette initiative correspond aux objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Ville de Marseille qui favorise l'usage des « modes doux » de déplacements.

L'association Wimoov, anciennement Voiture & Co, a été créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité dans un souci du respect de l'environnement. Elle s'est développée dans toute la France et notamment à Marseille, en devenant la Maison des Transports, nouvellement nommée plateforme « Bougez futé » sur le site campus de Luminy.

A Luminy, l'association basée à l'intérieur du campus, développe depuis 2005 des services autour de la mobilité et des transports particulièrement en faveur des étudiants en partenariat avec tous les acteurs économiques et institutionnels.

Elle poursuit trois objectifs :

- fournir des informations accessibles à tout moment au plus bas coût ;
- influencer les choix des voyageurs de façon à privilégier le transport collectif ;

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

- encourager un processus intégré d'aménagement de l'espace et de planification des transports.

En 2015, Marseille Provence Métropole a versé à l'association Wimoov une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Au cours de l'année passée, 50 000 personnes ont été sensibilisées à de nouvelles pratiques de mobilité grâce à diverses actions : 18 actions nocturnes, 26 actions de sensibilisation en journée, 3000 conseils en mobilité de jour et nuit, 2 balades, 577 jours de mise à disposition de véhicules, plus de 7000 éthyloests distribués, plus de 2500 conducteurs testés...

En 2016, l'association Wimoov pérennise ses interventions et met en œuvre huit actions principales :

- mise en place d'un conseil en mobilité diurne et nocturne afin d'accompagner la personne vers un choix de mobilité adapté à ses contraintes et à son rythme de vie ;
- mise à disposition de véhicules propres de jour et de nuit : la plateforme propose un service de location de vélos, de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos pliables et de scooters électriques ;
- délivrance de documentation et d'information sur les transports en commun, la pratique du vélo, l'auto partage, les règles de sécurité routières ;
- mise en place d'un covoiturage de jour pour les usagers réalisant au quotidien un trajet au départ ou à destination des différents campus marseillais ;
- balades « Marseille comme un marseillais », « Marseille comme un petit marseillais » et « Découverte de Marseille pour des publics fragiles » : organisation de balades, à destination des étudiants et des enfants et publics présentant un handicap, réalisées en transport en commun sur Marseille afin de familiariser les nouveaux arrivants et les plus jeunes avec le réseau urbain ;
- atelier de sensibilisation et de formation à la sécurité routière à vélo : initiation du public à la pratique du vélo et l'utilisation du vélo en libre-service ;
- actions fûtées ! il s'agit de sensibiliser les étudiants en amont des soirées sur la consommation d'alcool et de psychotropes. Plusieurs initiatives ont été également prises afin de réduire les risques liés à la consommation d'alcool (distribution d'éthyloests, covoiturage...) ;
- sensibilisation en vue d'une mobilité durable et responsable des salariés : l'objectif est de favoriser, au travers d'actions de sensibilisation, le maintien dans l'emploi des salariés « précaires » des entreprises ciblées en agissant sur leur mobilité.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence en apportant son appui à Wimoov dans une convention de partenariat permet de confirmer son intérêt pour la mise en place des modes doux, de pérenniser et développer les transports alternatifs à la voiture. Le montant de la subvention attribuée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour 2016, reste inchangé par rapport à l'année précédente : celle-ci s'élève à 10 000 euros.

La subvention accordée représente environ 10 % du total des produits de l'association.

Il est précisé que d'autres financeurs apportent leur soutien à l'association : l'Union Européenne, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, l'Université et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis favorable du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 14 décembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que Wimoov a la volonté de promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle, mais également de valoriser l'offre de transport existante en partenariat, il semble opportun de verser une subvention pour les deux actions sollicitées.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Wimoov d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec l'association Wimoov.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Nature 6574 ; Sous-Politique C210

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016